

# **COMMUNE DE DOMAZAN**

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU MAS DU PEINTRE ET D'UNE PARTIE DE L'IMPASSE DES MUGUES**

**Affichage administratif conformément à l'article R 123-9 du code de l'environnement**

Par arrêté n° 2025-002 en date du 04 février 2025, Monsieur le Maire de la commune de DOMAZAN a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le déclassement d'une partie du chemin du Mas du Peintre et d'une partie de l'Impasse des Mugues du 03 au 17 mars 2025.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur Monsieur Dominique LAROCHE, tenu à sa disposition à la mairie de DOMAZAN aux jours et horaires habituels d'ouverture du public ou adresser par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de Domazan, 2 avenue des Miougraniers 30390 DOMAZAN.

Monsieur le Commissaire enquêteur recevra à la Mairie, salle du Conseil le 7 mars 2025 de 9h00 à 13h00.

A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par Monsieur le Maire.

Dès lors, le Commissaire enquêteur disposera de dix jours pour transmettre à Monsieur le Maire le dossier et son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Le rapport du commissaire sera tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et aux heures habituels d'ouverture.

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Municipal sera appelé à statuer définitivement sur le projet susvisé.